



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCES

Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 173 – 2017

Suivant la proposition de: Carolle Picard

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2017

No: 174 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2017;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

Mme Cynthia Racine, vice-présidente de l'Association des propriétaires du lac Léon, dépose une demande au Conseil municipal pour tenir une épiluchette de blé d'inde le 26 août 2017 jusqu'à 23 h alors que le règlement municipal permet jusqu'à 22 h. Le Conseil municipal accepte, exceptionnellement, cette demande (une lettre sera envoyée à l'association à cet effet).

5. CORRESPONDANCE

5.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juillet 2017

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Projet du parc de l'Étang: Marcel Thériault mentionne que l'installation de la palissade séchée (clôture) est débutée au parc de l'Étang et que cette installation est faite par des bénévoles. M. Gaétan Morin en profite aussi pour remercier les bénévoles impliqués.

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et des certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de juillet 2017, d'un total de 22 permis pour une valeur de 422 000 \$.

8. TRÉSORERIE

8.1 Surplus affecté environnement

No : 175 – 2017

CONSIDÉRANT QUE des projets d'environnement ont été prévus au budget 2017;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QU'au budget 2017, le Conseil municipal avait prévu de financer certains des projets environnement avec le surplus affecté environnement;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

DE TRANSFÉRER du GL 59-110-10 Surplus non affecté un montant de 7 000 \$ au GL 59-131-25 Surplus affecté environnement;

DE FINANCER l'achat autorisé par la résolution 089-2017 du 10 avril 2017 de la toile Aquascreen et l'installation au montant de 5 841,90 \$, pour la plage municipale, par le GL 59-131-25 Surplus affecté environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Projet d'asphaltage – prêt temporaire

No : 176 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 393-2017 d'un montant de 2 860 000 \$ ayant pour objet l'asphaltage de chemins municipaux a été adopté par la résolution numéro 072-2017 (résolution corrigée par la résolution 165-2017; règlement modifié par la résolution 166-2017);

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 393-2017 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 14 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt permanent ne peut être effectif qu'à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QU'un emprunt temporaire est nécessaire pour l'exécution des travaux;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE FAIRE une demande auprès de notre institution bancaire Banque Nationale pour l'octroi d'un prêt temporaire pour la durée des travaux d'asphaltage;

DE MANDATER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, à signer tout document pour l'obtention d'un prêt temporaire pour



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

l'exécution des travaux d'asphaltage dans le cadre du règlement d'emprunt 393-2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Aqueduc du village – remboursement au FDR

No : 177 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise aux normes de l'aqueduc du village est terminé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt permanent 368-2014 a été adjugé le 10 juillet 2017 par la résolution 158-2017 pour un montant de 413 300 \$ avec la Financière banque Nationale, effectif le 18 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 370-2014 décrétant un emprunt de 28 352 \$ au fonds de roulement (FDR) pour des travaux en lien avec la mise aux normes de l'aqueduc du village est toujours en vigueur et que le solde de celui-ci est de 20 752 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce solde de 20 752 \$ a été pris en compte dans le montant de 413 300 \$ du règlement 368-2014;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

DE REMBOURSER le solde au fonds de roulement en date de juillet 2017 du règlement 370-2014 par le règlement 368-2014 au montant de 20 752 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Adoption du budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation

No : 178 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec demande que la Municipalité adopte le budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu le budget 2017 révisé pour l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare et que la contribution prévue de la Municipalité est de 1 545 \$;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'ADOPTER le budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare tel que décrit dans le document reçu de la Société d'habitation du Québec en date du 26 juillet 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de juillet 2017 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le règlement 390-2016.

9.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois juillet 2017

No : 179 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois juillet 2017;

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	juillet	152 821,03 \$
Salaires	juillet	43 109,94 \$
Mensuels	juillet	104 181,03 \$
TOTAL		300 112,00 \$

Représentés par les chèques C1700327 à C1700400, L1700078 à L1700089, D1700314 à D1700407.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

9.3 Autorisation des paiements

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Embauche d'un chef d'équipe des travaux publics

No : 180 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche d'un responsable des travaux publics en juin dernier et que la personne choisie a quitté le 21 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une candidature spontanée qui répondait aux exigences du poste en juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et le maire ont soumis un rapport au Conseil municipal et proposé l'embauche au poste de Chef d'équipe des travaux publics, soit M. Olivier Déziel ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'EMBAUCHER M. Olivier Déziel pour le poste de Chef d'équipe des travaux publics, selon le salaire et les conditions convenus entre la Municipalité et M. Déziel;

D'AUTORISER la directrice générale à inscrire M. Déziel aux formations nécessaires pour combler les compétences requises par l'emploi, une fois la période de probation terminée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

10.2 Aide aux travaux publics – embauche de ressources temporaires – remplacement de la résolution 130-2017

No : 181 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'aide aux travaux publics de façon temporaire et souhaite élargir la liste des ressources auxquelles elle peut faire appel;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

DE REMPLACER la résolution 130-2017, adoptée en juin dernier, par celle-ci :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'aide aux travaux publics de façon temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a approché des candidats qui se sont montrés intéressés et disponibles;

D'ENTÉRINER la recommandation faite par la directrice générale d'embaucher les candidats rencontrés selon leurs aptitudes et leurs disponibilités en tant qu'aides aux travaux publics pour la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, à 15 \$ / heure, et ce rétroactivement au 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Animation pour l'épluchette du 26 août 2017

No : 182 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée auprès du Club FADOQ Petit Moulin à organiser l'animation lors de l'épluchette intergénérationnelle du samedi 26 août 2017 au parc de l'Étang;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a reçu une subvention en mars 2017 de *Famille au jeu* (CISSS), de 500 \$ pour organiser des activités familiales à caractère sportif;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

D'APPROUVER la dépense de 500 \$ dans le GL 02-701-91-691-10 provenant de la subvention *Famille au jeu* du GL 01-381-71-900 et d'autoriser le paiement des animations suivantes le 26 août 2017:

- Poïs par ClubFy : 302,84 \$ taxes incluses
- Slackline par Léance Beauséjour Thouin : 50 \$ taxes incluses
- Initiation au Karaté par École Kanreikai : 50 \$ taxes incluses
- Visite de la mascotte Marcus de Pat Patrouille par Dalyalou, trois apparitions de 30 minutes entre 11h et 15h : 90 \$ taxes incluses

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Écran de sécurité – terrain de baseball

No : 183 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que soit installé un écran de sécurité sur la clôture du terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE ce projet était prévu au budget 2017 à 1 500 \$ dans le GL 03-313-10-044-00;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les Clôtures MT inc. est de 2 800 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat d'installation d'un écran de sécurité sur la clôture du terrain de baseball à Les Clôtures MT inc de Rawdon;

D'APPROUVER la dépense de 2 800 \$ plus taxes, selon la soumission de Les Clôtures MT inc., dans le GL 03-313-10-044-00, pour l'installation de l'écran de sécurité;

D'AUTORISER un transfert budgétaire de 1 500 \$ du GL 02-701-50-522-00 (tennis fissures 1 500 \$) au GL 03-313-10-044-00 (projet backstop).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

11.3 Garde-corps pour le nouveau module du parc de planche à roulettes

No : 184 – 2017

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs du parc de planche à roulettes souhaitent que la Municipalité ajoute un garde-corps sur le nouveau module de béton;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées et que les résultats sont les suivants :

Les Clotûres MT inc. : 1 350 \$ + taxes

TRD inc. : 3 250 \$ + taxes

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat d'installation du garde-corps pour le module de béton au parc de planche à roulettes à Les Clôtûres MT inc.;

D'APPROUVER la dépense non-prévue de 1 350 \$ + taxes et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Fonds jeunesse CDJL

No : 185 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Fonds jeunesse CDJL (Claire Dionne et John Lavery) en collaboration avec le Réseau BIBLIO du Québec a mis sur pied un projet pour le développement des collections jeunesse dans les petites bibliothèques rurales affiliées à un Réseau Biblio régionale au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Ste-Marcelline-de-Kildare répond aux conditions d'admissibilité pour la subvention de 1 000 \$ pour les bibliothèques desservant une population de moins de 5 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Ste-Marcelline s'engage à apposer un feuillet avec le logo du Fonds et la date sur la page de garde de tous les livres achetés dans le cadre de son projet si elle est récipiendaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare s'engage à émettre au donateur du Fonds jeunesse un reçu officiel pour fin d'impôt dans le cas où la bibliothèque serait récipiendaire;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, et Madame Vanessa Arbour, responsable de la bibliothèque, à signer la demande au Fonds jeunesse CDJL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.5 Souper des bénévoles

No : 186 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le souper des bénévoles se déroulera le samedi 2 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission de l'Érablière Chez Bruneau à 30 \$ (taxes et services inclus) par personne et la soumission de l'Érablière A. Grégoire à 30 \$ (taxes et service inclus) par personne, qui inclut la location de la salle, le repas, et le cocktail de bienvenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une proposition pour l'animation de la soirée du groupe Yelo Molo au coût de 2 600 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie TSL offre l'équipement de son et un technicien de son lors de l'événement tel qu'indiqué dans leur contrat 2017;

CONSIDÉRANT QU'un cadeau et une médaille seront offerts aux deux bénévoles de l'année et qu'un cadeau souvenir sera remis à chacun des bénévoles présents lors de la soirée;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'APPROUVER la proposition de l'Érablière Bruneau pour la réception à 30 \$ par personne (taxes et service inclus), la proposition de Yelo Molo pour l'animation de la soirée à 2 600 \$ plus taxes et la proposition de Promo-pro pour le cadeau souvenir à 328,50 \$ plus taxes;

D'APPLIQUER les dépenses pour la réception, l'animation, les cadeaux et les médailles des bénévoles de l'année au GL 02-110-00-493-00;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

D'AUTORISER le paiement d'un dépôt de 500 \$ au groupe Yelo Molo et d'autoriser le paiement du restant du montant du contrat de Yelo Molo lors de l'évènement, soit le 2 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.6 Jeux d'eau – réparations

No : 187 – 2017

CONSIDÉRANT QUE des réparations importantes ont dû être réalisées aux jeux d'eau en 2017;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses liées à ces réparations, s'élevant à 2 454,43 \$, n'étaient pas prévues au budget 2017;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'APPROUVER les dépenses non-prévues de 2 454,43 \$ dans le GL 02-701-50-522-05 (Entretien et réparation jeux d'eau) et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.7 Approbation des dépenses pour le Festival des artisans 2017

No : 188 – 2017

CONSIDÉRANT QUE les dépenses présentées en annexe au présent procès-verbal respectent les prévisions budgétaires globales pour l'édition 2017 du Festival des artisans;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses envisagées sont recommandées au Conseil municipal par le Comité culturel;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER les dépenses présentées en annexe pour le Festival des artisans 2017;

D'AUTORISER les transferts budgétaires présentés en annexe afin de couvrir les hausses de coût envisagées au GL 02-702-91-516-00 et au GL 02-702-91-681-00.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

15. AVIS DE MOTION

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 Demande à la Commission de toponymie – Rue des Pionniers

No : 189 – 2017

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par Construction et Excavation Lanaudière inc., représentée par Sylvain Forest propriétaire et promoteur du projet domiciliaire Domaine des champs boisés (phase Ste-Marcelline) afin de nommer la rue de ce projet Rue des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE cette dénomination a pour but d'honorer la mémoire des pionniers qui ont développé notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être déposée à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation et doit être appuyée par une résolution du Conseil municipal;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'ACCEPTER la demande de Construction et Excavation Lanaudière inc.;

DE DEMANDER à la Commission de toponymie d'accepter le nom Rue des Pionniers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

17.2 Demande à la Commission de toponymie – Rue Albert-Arbour

No : 190 – 2017

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par la compagnie 9361-7595 Québec inc. représentée par M. Gaétan Morin afin de nommer une rue en voie de développement Rue Albert-Arbour;

CONSIDÉRANT QUE cette dénomination nous rappelle l'ancien propriétaire de cette terre (en plus grande étendue) M. Albert Arbour (1913-1998) membre d'une grande famille pionnière de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être déposée à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation et doit être appuyée par une résolution du Conseil municipal;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'ACCEPTER la demande de 9361-7595 Québec inc.;

DE DEMANDER à la Commission de toponymie d'accepter le nom Rue Albert-Arbour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.3 Regroupement OMH

No : 191 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 83 a été adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration d'offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon n'est pas prévue au projet de loi 83;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal de Rawdon ne veut pas s'éteindre;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Rawdon est situé sur un autre territoire que celui de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration d'offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

DE REGROUPER et d'intégrer l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon avec tous les pouvoirs et responsabilités qui y sont rattachés selon les conditions et modalités suivantes :

- Qu'une fois regroupé, l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare devient l'Office d'habitation de Rawdon, qui deviendra OH Matawinie une fois les lettres patentes modifiées;
- Que la Société d'habitation du Québec s'engage à payer toutes les indemnités de départ ou autres prévus aux employés de l'Office avant son intégration;
- Que les logements disponibles sur le territoire de la municipalité soient conservés intégralement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 192 – 2017

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21 h.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière